

# PROJET EDUCATIF



## **(Accueil de Loisirs Associé à l'École)**

Adresse : 571 rue de l'église 46140 DOUELLE  
Numéro : 07 87 06 10 65 / 05 65 20 02 02

Adresse e-mail de la mairie : [mairiedouelle@orange.fr](mailto:mairiedouelle@orange.fr)  
Adresse e-mail de l'ALAE : [alaedouelle@gmail.com](mailto:alaedouelle@gmail.com)  
Site Web: <http://www.douelle.fr>

# Bienvenue !

Ce projet éducatif est le fruit d'une réflexion conduite par le directeur et les élus en charge des affaires scolaires de la commune de Douelle.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et restons à votre écoute pour plus de précisions.

Les élus et le directeur de l'ALAE de DOUELLE



## Sommaire

---

1.	LA MUNICIPALITE DE DOUELLE .....	5
1-1	Historique .....	5
1-2	Projet éducatif du territoire.....	5
1-3	Projet d'école ou projet éducatif local .....	5
2.	L'ECOLE DE DOUELLE .....	7
2-1	Présentation du territoire.....	7
2-2	Son environnement .....	7
2-3	Son public.....	8
3.	L'ALAE .....	11
3-1	Qu'est-ce c'est ?.....	11
3.1.1	A quoi ça sert ? .....	11
3.1.2	L'organisateur .....	11
3.1.3	Le cadre réglementaire.....	11
3.1.4	Les tarifs et les modalités d'inscriptions : .....	12
3-2	L'équipe d'animation .....	12
3-3	Organisation du travail en équipe : .....	13
3-4	Les espaces dédiés à l'accueil de loisirs et aux temps d'activités périscolaires. .	14
3-5	Les horaires d'accueil.....	15
3-6	Le fonctionnement du périscolaire.....	15
3.6.1	Le matin .....	15
3.6.2	Le midi .....	16
3.6.3	Le sieste – PS et MS .....	16
3.6.4	L'après-midi .....	17
3.6.5	Le soir.....	17
3-7	Journées types .....	18
3-7-1	Les maternelles.....	18
3-7-2	Les primaires.....	19
3-8	La sécurité physique, morale et affective des enfants .....	20
4.	NOS PARTENAIRES.....	21
4-1	Les acteurs de l'école.....	21
4.1.1	L'équipe enseignante : .....	21
4.1.2	L'équipe technique :.....	21
4.1.3	Les parents :.....	22
4-2	Les partenaires institutionnels : .....	22
4.2.1	La CAF : .....	22
4.2.2	La DDCSPP (La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la	

Protection des Populations) : .....	22
4-3 Les partenaires extérieurs .....	22
4.3.1 Les intervenants extérieurs : .....	22
5. NOS OBJECTIFS EDUCATIFS .....	23
5-1 Nos cadres de référence .....	23
5-2 Déclinaison des objectifs généraux, des objectifs opérationnels et des actions	23
5-3 Les activités phares .....	26
5-4 La commission citoyenne d'enfants .....	26
5-5 L'évaluation.....	26
6. ANNEXES.....	28
Démarche pédagogique de la rentrée :.....	28

# 1. LA MUNICIPALITE DE DOUELLE

---

## 1-1 Historique

Sur la commune de Douelle, les nouveaux rythmes scolaires ont été instaurés à la rentrée de l'année scolaire 2014/2015.

Le Projet Éducatif de Territoire de Douelle pour l'année scolaire 2015/2016 a été conçu sur les bases de l'organisation mis en place dès 2014 et après une première période d'évaluation.

L'état des lieux fait cependant référence à l'accueil périscolaire existant avant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (encart gris dans le texte).

Le PEDT de Douelle s'inscrit pleinement dans le cadre fixé par le PEDT intercommunal de la communauté d'agglomération du Grand Cahors et conformément aux engagements pris, les 6 axes définissant le PEDT de Douelle sont identiques au PEDT du Grand Cahors.

## 1-2 Projet éducatif du territoire

Le PEDT est à la fois un document porté par la collectivité, écrit par l'ensemble des co-éducateurs, présentant les intentions éducatives partagées sur un territoire donné et les moyens mis en œuvre pour réaliser les objectifs définis. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. Il concerne l'ensemble des temps périscolaires et veille à mettre en cohérence les différents temps de l'enfant.

**« L'objectif du P.E.D.T. est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part, les projets des écoles et, le cas échéant, les établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire ».**

*Circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013*

## 1-3 Projet d'école ou projet éducatif local

La commune de Douelle élabore actuellement son Projet Éducatif Local (PEL) appelé également projet d'école. C'est un document de référence qui pose des axes de travail visant à créer un environnement propice à la réussite éducative, au bien-être et au bien-vivre ensemble des enfants et des jeunes. Ce PEL est lié avec le PEDT de l'intercommunalité du Grand Cahors.

Ce PEL est reconduit tous les 3 ans jusqu'en 2023. Le volet éducatif est totalement intégré dans un

projet éducatif et social global du village.

Dans ce cadre, enseignants, représentants des parents d'élèves, (conseil municipal des jeunes) et services municipaux périscolaires se sont accordés pour créer les conditions nécessaires à la continuité éducative et à favoriser la complémentarité école / ALAE.

Cette complémentarité passe par l'adoption de règles communes, par une solide connaissance des projets d'école permettant de mener des actions en cohérence.

Tous les partenaires éducatifs ont des spécificités qui les distinguent. Cette diversité est une richesse dès lors qu'elle est identifiée, comprise et acceptée par chacun des acteurs. La complémentarité des approches permet d'élargir la palette des regards portés sur l'enfant ou le jeune et aide celui-ci à trouver sa place, à construire sa personnalité, à s'épanouir.

Ce projet formalise une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun la complémentarité des temps éducatifs.

Le projet, de manière globale, correspond à un principe de neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse et respecte les principes d'égalité et de laïcité.

Cela passe par un socle fondé sur :

- la promotion d'une politique sociale, fondée sur une démarche laïque porteuse de mixité, caractérisée par le souci permanent d'un vivre ensemble luttant contre les différentes formes de discriminations. Il sera nécessaire de favoriser le développement des enfants et des jeunes en complémentarité de l'école et des familles en privilégiant l'autonomie, en accompagnant la socialisation, en respectant les rythmes et besoins fondamentaux des enfants : notamment le sommeil pour les plus petits, ou encore l'équilibre alimentaire et la découverte du goût, le confort et la convivialité, en favorisant l'éveil corporel : par des activités physiques, autour des repères spatio-temporels.

- la valorisation de l'engagement, de l'analyse critique, de la citoyenneté et de la solidarité. L'exercice de la citoyenneté des enfants et des jeunes passera par une réelle participation aux activités mises en place : apprentissage des démarches de projet, activités dédiées à la citoyenneté : jeux coopératifs, thématiques citoyennes pour les activités, sensibilisation aux droits de l'enfant et en développant les partenariats avec les ressources locales (associations ...) en matière de citoyenneté, en promouvant une culture du respect de l'environnement et du développement durable, en renforçant le sentiment de citoyenneté à la fois locale et globale, notamment européenne.

La solidarité se traduira par la transmission de valeurs visant à l'apprentissage du respect et de la tolérance, la lutte contre toutes les discriminations, la sensibilisation à toutes les formes de solidarité, l'ouverture culturelle et l'échange interculturel.

- l'exigence de garantir la qualité de l'action éducative en direction des publics et du service social rendu aux familles.

- la volonté de partager l'observation et l'analyse des besoins, et des réalités des populations sur Douelle et de construire ensemble l'évaluation et l'évolution des actions proposées.

L'ALAE s'inscrit pleinement dans les axes prioritaires du PEDT (Projet Educatif de Territoire) : par le lien qu'elle construit avec tous les acteurs qui gravitent autour de l'enfant, l'ALAE contribue à faire vivre un environnement éducatif épanouissant. Travailler l'apprentissage de la citoyenneté par une approche ludique et coopérative, tout en veillant à la singularité de chacun est au cœur de nos projets.

## 2. L'ÉCOLE DE DOUELLE

---

### 2-1 Présentation du territoire

Douelle est une commune d'environ 850 habitants. Elle a intégré la communauté d'agglomération du Grand Cahors en 2013 et bénéficie à ce titre d'une offre d'activités sportives et culturelles élargie.

Douelle est une commune centrée sur son bourg. Les salles communales sont présentes dans un périmètre de 100 mètres autour de l'école. Les enseignants de l'école de Douelle et les intervenants à l'accueil et aux activités périscolaires ont à leur disposition :

- o Une bibliothèque associative
- o Une grande salle (le foyer)
- o Deux salles de moyenne surface
- o Deux petites salles.
- o Une aire de surface naturelle
- o Une surface de jeu synthétique
- o Un jardin à côté de la mairie

L'ALAE est implanté dans l'école de Douelle, au cœur du village. L'école bénéficie d'une certaine mixité sociale, une grande diversité de catégories socioprofessionnelles est représentée. L'école dispose d'une classe maternelle et de deux classes élémentaires.

### 2-2 Son environnement

L'école est située au centre du village et constituée d'un seul bâtiment sur deux étages. Elle regroupe trois classes multiples de la maternelle au CM2.

Les élèves bénéficient d'une grande cour commune pour les temps de récréation et de accueil de loisirs périscolaire.

Une salle de repos/sieste, une salle de réfectoire et une salle de accueil de loisirs périscolaire et de motricité viennent compléter l'infrastructure de l'école.

Une convention d'utilisation des locaux est signée entre l'inspection de l'Education Nationale, la directrice de l'école et la mairie dans le cadre de l'utilisation de certains locaux par l'ALAE.

Actuellement le bâtiment est en plein rénovation. Un plan d'occupation des salles est mis en place pour l'année scolaire 2020/2021.

En maternelle
---------------

- Une cour avec un préau (rassemblement, jeux sportifs, espace détente).
- Une salle polyvalente (accueil du matin avec un coin calme lecture et détente).
- Un réfectoire (jeux de sociétés et activité calme).
- Des sanitaires intérieurs (les sanitaires extérieurs ne sont pas encore en service).
- Une salle de classe.
- Un bureau du directeur ALAE (provisoirement : ancien appartement)
- Une surface de jeu synthétique.
- Un jardin

## En élémentaire

- Une salle polyvalente (pour l'accueil du matin avec un coin calme lecture et détente).
- Une salle d'expression (activités manuelles, artistiques et jeux de sociétés).
- Une cour avec un préau (rassemblement, jeux sportifs, espace détente).
- Un réfectoire (jeux de sociétés et activité calme).
- Des sanitaires intérieurs (les sanitaires extérieurs ne sont pas encore en service).
- Un bureau du directeur ALAE (provisoirement : ancien appartement).
- Une surface de jeu synthétique
- Un jardin

### 2-3 Son public

L'école accueille 3 classes :

Ecole maternelle (cycle 1) : 22 élèves

- Petite section : 12
- Moyenne section : 8
- Grande section : 8

Ecole élémentaire (cycle 2) : 13 élèves

- Cours Préparatoire : 8
- Cours Elémentaire 1<sup>ère</sup> année : 9

Ecole élémentaire (cycle 3) : 34 élèves

- Cours Elémentaire 2<sup>ème</sup> année : 6
- Cours Moyen 1<sup>ère</sup> année : 10
- Cours Moyen 2<sup>ème</sup> année : 9

Soit un total de 70 élèves.



## 3. L'ALAE

---

### 3-1 Qu'est-ce c'est ?

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École (A.L.A.E.) prend en charge les enfants le matin avant la classe de 7h30 à 8h50, pendant la pause méridienne de 11h45 à 13h30 et le soir après la classe de 15h45 à 18h45.

Inscrit dans la Charte des ALAE, le cœur du projet pédagogique s'appuie sur les rythmes de vie des enfants afin de contribuer à leur épanouissement global.

#### 3.1.1 A quoi ça sert ?

L'ALAE est un lieu de transition et d'échanges entre les enfants, les animateurs, le conseil d'école et les enseignants. Notre projet se fonde sur ce partenariat avec l'ensemble des personnes qui interviennent autour de l'éducation des enfants, afin de mener un véritable travail pédagogique autour du vivre ensemble et des valeurs de l'éducation populaire.

Le respect des autres et de soi-même, le respect de son environnement, des règles de vie, la capacité d'expression, de participation à la construction de projets d'enfants doivent constituer la matière principale de l'action éducative commune entre les adultes et les enfants, entre enfants, entre adultes.

L'ALAE apporte une dimension complémentaire et indispensable dans l'éducation des enfants avec pour support l'apprentissage par le jeu, les activités sportives, scientifiques et techniques, la création manuelle, l'expression sous toutes ses formes

#### 3.1.2 L'organisateur

La municipalité gère l'ALAE

#### 3.1.3 Le cadre réglementaire

L'ALAE est soumis à la réglementation des ACCEM (Accueils Collectifs à Caractère Educatif de mineurs) définie par la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

Une équipe d'agents encadrée par un directeur met en place des activités répondant aux orientations pédagogiques du projet éducatif de l'école.

Ils sont garants de la réglementation et doivent respecter les normes d'encadrement de la Direction Départementale de Cohésion Sociale :

- 1 animateur pour 14 mineurs âgés de plus de 6 ans,
- 1 animateur pour 10 mineurs âgés de moins de 6 ans,

Les enfants peuvent être amenés à sortir de l'école dans le cadre de l'ALAE. Toutes les mesures de sécurité seront alors prises en compte : petits groupes d'enfants, repérage du parcours, encadrement par au moins 2 adultes, autorisations de la mairie et des parents.

### 3.1.4 Les tarifs et les modalités d'inscriptions :

Les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'ALAE doivent remplir le bulletin individuel d'inscription.

**L'accueil de loisirs périscolaire, le temps d'activité périscolaire et la restauration scolaire font partie intégrante de l'ALAE.**

#### ➤ Tarif de l'accueil de loisirs périscolaire

TARIF ALAE 2023 / 2024 PAR MOIS				
COEF	QUOTIENT FAMILIAL	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants
QF1	< 450 €	7.28	12.74	17.11
QF2	De 450 € à 1000 €	9.52	16.66	22.37
QF3	> 1000€	11.76	20.58	27.64

Sans justificatif de quotient familial établi par l'organisme de prestations familiales, le tarif du QF 3 sera appliqué automatiquement.

#### ➤ Tarif de la restauration

**Le prix du repas est fixé à 4,70€.**

### 3-2 L'équipe d'animation

Celle-ci se compose de :

L'EQUIPE D'ANIMATION	
1 directeur	
Thomas GAILHARD	1 DE (Diplôme d'Etat), 1 BPJEPS
6 AGENTS / ANIMATEURS	
Sylvie BESSIERES	ATSEM
Marie LLORCA	CAP petite enfance
Audrey VARLET	CAP petite enfance
Sylvie VAYSSIERES	
Sophie CHARIERAS	

L'équipe d'animation possède de nombreuses compétences permettant le développement de projets variés et innovants au service des enfants. Des animateurs stagiaires peuvent intégrer l'équipe de façon temporaire, dans le cadre d'une convention de stage avec un organisme agréé.

### 3-3 Organisation du travail en équipe :

L'équipe se réunit le 1<sup>er</sup> lundi de chaque vacance scolaire :

⇒ Le lundi de 9h à 12h : Préparation des activités et des projets et bilan des 6 semaines.

Ces temps permettent à l'équipe :

- D'analyser son travail en référence au projet pédagogique et de réajuster son fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- De mettre en place des projets de façon collective.
- D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

## LA SALLE POLYVALENTE



Cette salle est dédiée pour l'accueil du matin et du soir avec un coin calme lecture et détente mais aussi des différents espaces de jeux : jeux de société, jeux de construction.



Le réfectoire accueille les enfants sur le temps du repas.

## LE REFECTOIRE



## LA SALLE PERISCOLAIRE



Cette salle permet de réaliser les activités manuelles, artistiques mais également d'un espace bibliothèque avec coin détente.

Elle permet de réaliser les jeux sportifs, dynamiques, coopératifs, jeux de ballons, grands jeux et jeux en autonomie

## LA COUR AVEC PRAEU



### 3-5 Les horaires d'accueil

	Horaires d'ouverture	Nombre d'enfants accueillis en moyenne	Agents présents
Matin	7h30-8h00	8 à 10 enfants	1 agent
	8h00-8h50	30 à 35 enfants	2 agents + 1 ATSEM
Midi	11h45-13h30	40 enfants	3 agents + 1 AVS + 1 ATSEM
Périscolaire maternelle	13h30-14h15	10-12 enfants	2 agents
Sieste	12H30-14H30	8 à 14	1 ATSEM
Périscolaire élémentaire	15h45-16h45	35 enfants	4 agents
Soir	16h30-17h00	50 enfants	2 agents + 1 ATSEM
	17h00-18h45	30 enfants	3 agents
Mercredi midi	12h00-12h30	10 à 12 enfants	1 agent

### 3-6 Le fonctionnement du périscolaire

#### 3.6.1 Le matin

Ouverture de l'ALAE à 7h30. L'agent référent note l'arrivée des enfants jusqu'à 8h50 sur la tablette tactile avec le listing des enfants.

7h30 : Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont accueillis dans la salle ALAE. Il s'agit d'un temps où les enfants doivent être accueillis en douceur, leur permettre de se réveiller à leur rythme. Les enfants peuvent ensuite s'intégrer aux jeux libres proposés (jeux de société, puzzle, livres, dessin etc.).

Vers 8h10 les enfants peuvent aller jouer dans la cour si le temps le permet.

Il ne faut pas oublier de les solliciter pour qu'ils passent aux toilettes.

A 8h50, passage de relais et des informations aux enseignants.

Du matériel pédagogique simple est mis à la disposition des enfants, leur permettant de jouer éventuellement seuls, de dessiner, d'écouter de la musique. L'aménagement favorisera le calme et le repos.

Le temps d'accueil permet également aux familles de laisser aux agents des consignes concernant leur(s)enfant(s).

### 3.6.2 *Le midi*

Les agents font l'appel dans les classes, accompagnent les enfants aux toilettes avec l'ATSEM. Les enseignants récupèrent les enfants non-inscrits et les accompagnent à la porte de l'école.

→ Le repas :

Les repas sont confectionnés et livrés par la cuisine centrale du Grand Cahors.

Deux services de cantine sont assurés entre 11h45 à 13h15 :

- 20 enfants de maternelle prennent leur repas de 11h45 à 12h20
- 30 élèves de la classe élémentaire prennent leur repas de 12h15 à 12h45

Les agents, ATSEM installent les enfants dans le réfectoire et se répartissent dans la cantine pour manger avec les enfants ; ils apportent l'aide et l'accompagnement nécessaires aux enfants et s'assurent du bon déroulement du repas.

Le personnel de cantine assure le service à table et aide au bon déroulement du repas. Il passe en continu autour des tables, coupe la viande si nécessaire, sert l'eau et redonne du pain du début jusqu'à la fin du repas.

- Les agents veillent à ce que chaque enfant se nourrisse convenablement et de manière équilibrée.
- L'hygiène : lavage des mains avant et après le repas.
- L'éducation au goût et à l'équilibre alimentaire : invitation à goûter, à associer les saveurs etc.
- La convivialité : Les animateurs et les responsables mangent avec les enfants et prennent le temps de discuter avec eux.
- La prise en compte du rythme de chacun : les enfants disposent du temps dont ils ont besoin pour manger. A contrario, l'équipe veille à ce que les enfants prennent au minimum 20 minutes pour manger.

### 3.6.3 *Le sieste – PS et MS*

Après le repas, un agent amène les enfants aux toilettes, suivi d'un lavage de mains obligatoire. Les enfants qui le nécessitent montent faire la sieste sous la surveillance d'une ATSEM. Les autres sont orientés vers l'accueil de loisirs périscolaire.

### 3.6.4 L'après-midi

- pour les enfants de classes maternelles, moyenne et grande sections : les TAP (temps d'activité périscolaire) se déroulent de 13h 30 à 14h 15 : lundi, mardi, jeudi, vendredi.
- pour les enfants du primaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi:
  - pause de 15h45 à 16h00: durant cette pause l'enfant a la possibilité de prendre une collation fournie par les parents.
  - ateliers périscolaires de 16h00 à 16h50
  - temps libre encadré de 16h00 à 16h50

**Inscriptions aux ateliers périscolaires :** l'enfant peut s'inscrire aux activités sur une période de 6 semaines (de vacances à vacances).

### 3.6.5 Le soir

Les élus et l'équipe d'encadrement ont souhaité réorienter l'aide aux devoirs mise en place précédemment, vers une approche pédagogique différenciée. Cette approche pédagogique s'effectue en lien avec l'enseignant afin de reprendre de manière différenciée, les éléments non acquis durant la journée. L'approche pédagogique différenciée ne se substitue en aucun cas au suivi et au contrôle parental.

L'approche pédagogique différenciée se déroule de 17h à 17h30 et de 17h30 à 18h.

L'accueil des familles : dès 16h30, l'agent se positionne à l'entrée de l'école, assure la sécurité des enfants et vérifie que ces derniers sont récupérés par les personnes autorisées.

Pour des raisons de sécurité et dans le cadre du plan Vigipirate, les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'école de 16h30 à 18h45. Une tolérance est effective pour les maternelles

Tout comportement irrespectueux de l'enfant sera signalé aux parents et après deux avertissements, l'enfant sera exclu temporairement des ateliers ou du temps libre encadré.

### 3-7 Journées types

#### 3-7-1 *Les maternelles*

07h30 à 8h45	Accueil, temps convivial, ateliers libres, jeux de construction, dinette etc.
8h45 - 8h50	Arrêt de l'accueil (l'animateur continuera à inscrire l'heure d'arrivée des enfants jusqu'à 8h55).
8h50	Temps de relais avec les enseignants
11h45	Préparation du matériel pour les activités et installation des salles.
11h45 à 12h30	Temps du repas
12h30 à 12h45	Temps d'hygiène (toilette, lavage des mains)
12h30 à 14h30	Temps de sieste pour les PS.
13h30 à 14h15	Temps de relaxation pour ceux qui en éprouvent le besoin MS/GS. Temps d'activités périscolaire pour les MS/GS (TAP).
14h15	Passage de relais avec les enseignants.
16h15 à 16h	Temps du gouter et temps libre dans la cour.
16h30	Ouverture de l'accueil parents.
16h45	Activités encadrées.
17h30-18h45	Ateliers et jeux libres dans la cour.
18h45	Fermeture de l'accueil maternelle.



### 3-7-2 *Les primaires*

07h30 à 8h45	Accueil, temps convivial, ateliers libres, jeux de construction, dinette etc.
8h45 - 8h50	Arrêt de l'accueil (l'animateur continuera à inscrire l'heure d'arrivée des enfants jusqu'à 8h55).
8h50	Temps de relais avec les enseignants
11h45	Préparation du matériel pour les activités et installation des salles. Point sur les animations du midi.
12h00 - 12h45	Temps du repas
13h30	Passage de relais avec les enseignants.
15h45 - 16h15	Temps du goûter et temps libre dans la cour.
16h15 - 17h	Temps d'activités périscolaire (TAP).
16h30	Ouverture de l'accueil parents.
17h00 - 18h00	Approche pédagogique différenciée ou ateliers et jeux libres dans la cour.
18h - 18h45	Ateliers et jeux libres dans la cour.
18h45	Fermeture de l'accueil primaire.

### 3-8 La sécurité physique, morale et affective des enfants

Elle sera garantie par le professionnalisme de l'équipe d'animation, par la prise en compte des réglementations de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et du cadre de fonctionnement de l'accueil de loisirs. L'équipe d'animation est composée d'animateurs diplômés et sensibilisés aux questions de la sécurité des enfants.

L'organisation mise en place favorisera en premier lieu la sécurité physique, morale et affective des enfants:

- ⇒ 14 enfants pour un animateur maximum, vigilance et responsabilisation de tous les adultes sur les temps d'accueil des enfants.
- ⇒ Mise en place de temps calmes après le repas, ainsi qu'en fin de journée, lorsque les risques dus à la fatigue s'accroissent. Vigilance des adultes quant au niveau de fatigue et d'épuisement des enfants
- ⇒ Présence d'un animateur dans le hall d'entrée de l'école le matin et le soir pour filtrer les entrées et les sorties de l'école, vérifier l'identité des personnes qui viennent récupérer les enfants, faire signer les états de présence aux parents.
- ⇒ Suivi des soins prodigués aux enfants sur le cahier d'infirmerie, et information au reste de l'équipe sur les problèmes de santé des enfants (asthme, allergies alimentaires...).
- ⇒ Participation de la responsable aux réunions PAI (Protocole d'Accueil Individualisé pour les enfants souffrant de maladies, asthme ou allergies alimentaires) et formation de l'équipe d'animation sur les modalités d'accueil des enfants concernés.
- ⇒ Les enfants en situation de handicap physique ou mental peuvent être accueillis après concertation avec l'équipe enseignante, les parents et l'équipe d'animation. La présence d'un AVS est toutefois obligatoire.
- ⇒ Mises à jour systématiques de nos outils récapitulatifs d'autorisations des parents, et de problèmes de santé.

## 4. NOS PARTENAIRES

---

### 4-1 Les acteurs de l'école

#### 4.1.1 L'équipe enseignante :

Nous mettons en place une relation basée sur les échanges, la confiance et la collaboration avec l'équipe enseignante. Pour cela, nous multiplions les temps d'échanges et de réunion :

- ⇒ Rencontres quotidiennes des animateurs référents de classe avec les enseignants : transmission des informations, discussion concernant les enfants, leurs besoins, les difficultés rencontrées
- ⇒ Réunion de l'équipe enseignante et de l'équipe d'animation lors de la prérentrée : présentation des équipes, du fonctionnement de l'ALAE et de l'école. Travail de cohérence éducative autour des règles de vie de l'école et de l'ALAE et de temps de transition.
- ⇒ Réunions hebdomadaires de la directrice d'école et de la responsable de l'ALAE.
- ⇒ Le responsable de l'ALAE participe aux conseils d'école chaque trimestre, aux réunions PAI ainsi qu'aux réunions d'équipes éducatives.
- ⇒ L'ALAE participe activement à l'organisation des manifestations impulsées par l'école.

#### 4.1.2 L'équipe technique :

Il nous paraît indispensable de travailler tous ensemble (animateurs et personnel mairie) dans un souci de cohérence éducative, cela afin de renforcer la qualité de ce temps d'accueil pour les enfants. Aussi, nous chercherons à :

- ⇒ Communiquer le plus possible les uns avec les autres, échanger et s'écouter
- ⇒ Donner la possibilité à chacun de s'exprimer sur le fonctionnement, de donner son avis lors de temps prévus à cet effet (les réunions d'équipe tous les 1<sup>er</sup> lundis de chaque vacances scolaires)
- ⇒ Privilégier avant tout l'intérêt des enfants

Une réunion est organisée chaque trimestre en présence de l'équipe de l'ALAE, les agents techniques, ainsi que les élus en charge du personnel et des affaires scolaires.

### 4.1.3 Les parents :

Les parents sont les premiers éducateurs des enfants. Nous recherchons à créer avec eux la meilleure alliance éducative au profit des enfants.

En dehors des échanges individuels quotidiens, nous organisons différents évènements qui ont pour but d'associer les parents à notre démarche pédagogique, de partager des moments conviviaux vecteurs de liens sociaux, et de valoriser leurs initiatives.

## 4-2 Les partenaires institutionnels :

### 4.2.1 La CAF :

Le directeur de l'ALAE est en contact permanent avec la CAF qui est notre partenaire financier et pédagogique.

### 4.2.2 La DDCSPP (La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) :

Il garantit la sécurité des locaux, de l'équipe et du fonctionnement général de l'ALAE. C'est un partenaire que l'on peut consulter pour toute question qui concerne la législation, la sécurité et l'encadrement ...

## 4-3 Les partenaires extérieurs

### 4.3.1 Les intervenants extérieurs :

Pour la mise en place d'activités spécifiques, l'ALAE peut faire appel à des intervenants extérieurs. Un travail de préparation est fait avec les intervenants avant l'action afin de s'assurer de la concordance de méthode avec le projet éducatif.

## 5. NOS OBJECTIFS EDUCATIFS

---

### 5-1 Nos cadres de référence

Notre projet éducatif s'inscrit dans la continuité du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) du Grand Cahors, ainsi que dans le respect des engagements de la Charte des ALAE.

Le PEDT repose sur six axes éducatifs :

- **Aménager des espaces** à disposition des enfants lors des temps d'accueil de loisirs périscolaire et des activités périscolaires : espaces intérieurs et extérieurs.
- **Améliorer les conditions d'emploi et renforcer la formation**, l'accompagnement des personnes qui participent à l'encadrement des enfants.
- **Organiser les temps de vie quotidienne des enfants en cohérence avec leurs besoins selon les âges** : l'accueil du matin, la sieste ou le temps calme, les jeux dans la cour, l'étude, le goûter, le temps de repas...
- **Mettre à disposition des enfants du matériel pédagogique en fonction des projets** : des jeux, des livres, des fournitures fongibles, des équipements...
- **Instaurer une coordination** afin d'accompagner les acteurs et les projets d'accueil périscolaire et assurer la continuité éducative.
- **Proposer des activités ponctuelles** en fonction des projets d'accueil périscolaire

*« On prépare la démocratie de demain par la démocratie à l'école. Un régime autoritaire à l'école ne saurait être formateur de citoyens et de démocrates. »*

Célestin Freinet

### 5-2 Déclinaison des objectifs généraux, des objectifs opérationnels et des actions

*Fixés en équipe à chaque rentrée de septembre, ces objectifs éducatifs nous permettent d'orienter et d'évaluer notre travail auprès des enfants, tout au long de l'année.*

## 1. . Organiser les temps de vie quotidienne des enfants en cohérence avec leurs besoins selon les âges, en favorisant l'inclusion

La vie quotidienne des enfants durant le temps périscolaire s'organise avec eux et les personnes qui les encadrent. Cette organisation repose sur les temps forts suivants :

### 1. L'accueil de loisirs périscolaire :

Le matin, midi et soir les enfants bénéficient d'un espace intérieur et extérieur aménagé, pour y jouer, vivre ensemble et se reposer.

Les enfants pourront, lors des temps d'accueil périscolaire :

- avoir accès à des espaces de jeux, de lecture, de dessin, qu'ils peuvent investir en autonomie.
- se reposer, être tranquille.
- avoir accès à des espaces pour s'asseoir, discuter, jouer.

### 2. La pause méridienne :

Le repas est défini comme un moment privilégié d'échange, de convivialité et d'éducation pour les enfants et les adultes.

Un des objectifs pédagogiques du temps du repas est de rendre l'enfant plus responsable, en découvrant le goût des aliments, en variant et équilibrant son alimentation, et en trouvant du plaisir à manger.

- **Avant le repas**, sous la surveillance du personnel, les enfants effectuent un passage aux toilettes et un lavage des mains avant d'entrer au restaurant scolaire. Les enfants entrent en ordre et dans le calme au restaurant scolaire. Tout jouet, doudou ou autre objet doit être confié au personnel encadrant.
- **Pendant le repas**, les enfants devront manger en respectant les règles d'hygiène. Ils devront appliquer les règles du « savoir vivre » et « savoir être » dans la convivialité et le respect de tous.
- **Après le repas**, les enfants doivent sortir dans le calme avant de démarrer d'éventuelles activités, non obligatoires, proposées par le personnel. Les plus jeunes partent à la sieste, accompagnés d'un animateur. Un temps libre sera proposé aux enfants avant la reprise des cours pour les élémentaires et le début du temps d'activité périscolaire pour les maternelles.

### 3. La sieste :

Après le repas, la sieste est organisée pour les 2-4 ans (1h30 à 2h) avec un réveil échelonné et un temps calme pour les maternelles qui ne font pas la sieste.

### 4. Les temps d'activités périscolaire (TAP) :

Les activités réalisées durant les temps d'activités périscolaires prendront en considération une logique de ressource partagée. Nous favoriserons et développerons l'inclusion.

Nos axes prioritaires seront :

- D'accompagner la création et mettre en place un suivi des bibliothèques existantes au sein des écoles : support d'animation autour du livre et accès libre aux livres.

- De mettre en place des actions d'éducation à l'environnement : autour du repas (tri des déchets, lutte contre le gaspillage, kit goûter...), autour des espaces naturels (projet jardins), autour du patrimoine.
- D'accompagner l'expression des enfants : création d'un journal, animation d'un conseil d'enfants, reportage « photos »....

De mettre en place des activités d'initiation ou de découverte de pratiques sportives ou artistiques

Du matériel mutualisé est mis à disposition afin de permettre la mise en œuvre des projets d'accueil périscolaire comme par exemple :

- des livres,
- des jeux,
- des fournitures fongibles,
- du matériel spécifique en fonction des activités.

### 5. L'approche pédagogique différenciée :

L'équipe avec les élus, ont choisi de réorienter l'aide aux devoirs (précédemment mise en place) vers une approche pédagogique différenciée en relation avec le corps enseignant. C'est une activité non obligatoire. L'approche pédagogique différenciée ne se substitue en aucun cas au suivi et au contrôle parental.

## 2. Améliorer les conditions d'emploi, la coordination et renforcer la formation, l'accompagnement des personnes qui participent à la continuité éducative.

Le personnel qui travaille avec les enfants au sein de l'école assure, de fait, une fonction éducative auprès des enfants. Les agents auront :

- accès à de la formation.
- la possibilité d'agir en réseau et accès à de la ressource.

Il s'agira en priorité de :

- Etudier les temps de travail des agents globalement sur l'année.
  - Proposer des temps de travail choisis.
  - Eviter l'intensification du temps de travail grâce à une meilleure répartition du travail.
- Mettre en place un plan de formation.

Au-delà de la mise en œuvre de formations externes s'inscrivant dans une démarche de formation continue et/ou qualifiante, il faudra veiller à :

- accompagner les personnels dans la mise en œuvre de projets liés à l'organisation de l'accueil périscolaire : aménagement des espaces, consultation des enfants, ...
- permettre la mise en réseau des personnels en organisant des temps d'échange et de partage à l'échelle du territoire intercommunal.

La coordination occupera une place déterminante en exerçant les fonctions suivantes :

- accompagner la définition, le suivi et l'évaluation du PEDT communal en cohérence avec le PEDT intercommunal.
- faire le lien avec les Projets d'école.
- animer des espaces de construction collective et de médiation entre les acteurs.
- coordonner les activités.
- garantir le bon usage du matériel mis à disposition des équipes.
- assurer une fonction de veille et d'analyse des besoins et d'évolution de l'existant.
- animer le comité d'évaluation et de suivi.

### 5-3 Les activités phares

Les activités permettent de mettre en œuvre les objectifs pédagogiques du projet. Supports privilégiés pour l'apprentissage de compétences sociales, ils permettent aux enfants de s'exercer à travers le jeu, la découverte et le plaisir. Les activités présentées sont celles qui reviennent d'une année sur l'autre, mais n'empêchent pas l'émergence de nouveaux projets tout au long de l'année !

### 5-4 La commission citoyenne d'enfants

Quelle place laissons-nous aux enfants de Douelle pour s'approprier leurs lieux de vie, participer à la conception et la mise en place des activités, pour l'aménagement et la décoration des espaces qu'ils fréquentent, dans le choix du matériel qu'ils vont utiliser ?

Avec le projet de conseil municipal des jeunes, nous avons la volonté de coordonner des espaces d'échanges permettant une plus grande participation des enfants de l'école aux prises de décisions et aux actions qui les concernent directement, c'est-à-dire l'investissement de leurs lieux de vie quotidiens.

Les objectifs principaux de ce projet visent :

- Une réelle implication des enfants dans la réflexion, la prise de décision et la mise en place d'actions concrètes concernant les activités, le matériel nécessaire, la décoration et l'aménagement des lieux
- La sensibilisation à la notion de projet, l'acquisition d'outils permettant une organisation collective, pour pouvoir « faire ensemble ».

Les enfants peuvent ainsi toucher du doigt des outils de participation citoyenne et des règles de discussion en grand nombre, avec l'utilisation notamment du bâton de parole, la rédaction de compte-rendu pour les plus grands, ainsi que les règles de la communication non-violente (priorité à l'écoute active, non-jugement, parler depuis le « je » etc.)

### 5-5 L'évaluation

Elle est permanente et porte sur différents points :

- ✓ l'atteinte des objectifs et leur pertinence au regard de l'environnement,
- ✓ la réalisation des actions programmées ainsi que leur pertinence et leur cohérence vis à vis des objectifs généraux,



- ✓ le bien-fondé de l'organisation,
- ✓ les moyens mis à disposition,
- ✓ la qualité de l'accueil et activités périscolaires.

Les outils utilisés seront :

- ✓ évaluations semestrielles de l'équipe d'animation et des responsables ALAE,
- ✓ bilans de période et réajustement des projets d'animation,
- ✓ bilans avec les enfants,
- ✓ un questionnaire auprès des élèves (annexé), à l'oral pour les plus petits et à l'écrit pour les plus grands.
- ✓ observations des comportements, des échanges, des interactions et des actions des enfants lors des temps d'activités et de vie quotidienne,
- ✓ échanges avec les familles,
- ✓ questionnaire auprès des familles,
- ✓ bilan hebdomadaire réalisé lors de la réunion d'équipe,
- ✓ Evaluation par entretien des intervenants après chaque période « vacances à vacances ».

## 6. ANNEXES

---

### Démarche pédagogique de la rentrée :

L'équipe se retrouvera 2 jours avant la rentrée des classes afin de préparer l'accueil des enfants à l'ALAE.

Cet accueil se déroulera en 3 temps :

⇒ Accueillir, faire connaissance, poser le cadre :

La première semaine de septembre permettra aux enfants de (re)faire connaissance avec les agents et animateurs, (re)découvrir les différents espaces d'accueil de l'ALAE et les règles de vie qui y sont établies.

Une attention particulière sera portée aux nouveaux enfants de l'école : Visite individualisée ou par petits groupes des lieux, présentation du fonctionnement et des adultes de l'école.

⇒ Rédaction en équipe du projet pédagogique :

L'équipe a défini les objectifs du projet ainsi qu'un certain nombre d'actions qui vont permettre de les faire vivre tout au long de l'année.

⇒ Lancement de la démarche Projet

Mise en place de la commission citoyenne d'enfants (conseil municipal des jeunes),